



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosna@aol.com / Site web: <http://www.snafo.com>

Le 02 novembre 2010

INFORMATION AERODROMES **La DO se préoccupe de votre avenir** **et... surtout de réduire vos BO !!**

La DO a constitué un groupe de travail chargé de conduire une étude sur la définition de critères de construction de BO pour les groupes D à G. Ce groupe, hautement qualifié, est constitué des représentants de la DO et des chefs de SNA les plus experts !!!

(en caractères gras le texte du document original rédigé par la DO)

Le groupe s'est attaché à identifier des critères répondant aux exigences suivantes :

- **simplicité,**
- **équité entre les services (gommage de certains particularismes locaux),**
- **adaptabilité à la plupart des terrains des groupes D à G,**
- **utilisation de seuils protecteurs permettant d'éviter toute surcharge de travail et une inflation non maîtrisée des BO.**

Depuis, la DSNA s'est rapprochée de la DSAC qui a été chargée d'apporter son expertise sur la méthode de constitution des BO des terrains F et G, en particulier sur les critères proposés par le groupe de travail.

Après cet intéressant préambule, vous, contrôleurs, ne pourrez qu'être captivés par le fruit de l'intense réflexion de nos experts chevronnés de la DSNA !! (Une question particulièrement intéressante pour la suite, est, celle de la nature du concours que la DSAC, qui ne possède AUCUNE expérience du contrôle d'aérodrome ou d'approche, va bien pouvoir apporter à cette éminente assemblée ???)

Principes généraux de construction du BO sur les AD des groupes D à G

Amplitude d'ouverture des services de contrôle :

- **Début / Fin horaires ATS en fonction 1er et dernier vol commercial ou, à défaut, 09h00-18h00 l'hiver et 09h00-20h00 l'été (heures locales).**
- **Saisonnalité : modulations Eté / Hiver – Jours semaine / Samedis / Dimanches / Jours fériés.**
- **Prise en compte des 15 mn TDS avant ouverture et après fermeture service ATS dans les ouvertures supplémentaires (30mn x nombre de jours d'ouverture) uniquement si les heures début/fin ATS publiés correspondent aux heures début/fin BO.**
- **Les statistiques utilisées sont basées sur le mois le plus chargé pour période de charge et sur un mois creux moyen pour période creuse. On distingue les IFR des VFR. Un décompte séparé des entraînements TDP peut s'avérer nécessaire, les seuils de trafic mentionnés ci-après devant être ajustés selon leur proportion dans le trafic géré par l'organisme de contrôle (un seul ACFT peut générer une dizaine de mouvements TDP par heure pour une charge de travail très faible).**

Groupe D et E :

1- **Dégrouperment LOC/APP** dès que le trafic IFR moyen dépasse 5 par heure sur la période ou IFR + VFR moyen dépasse 10 par heure.

2- **Ouverture COOR/APP** dès que le trafic IFR dépasse 5 avions par heure en moyenne sur la période et est associé à une charge importante de trafic VFR (au moins 10 par heure en moyenne sur la période).

NB : Une position SOL peut, le cas échéant, se substituer à l'une des positions citées supra.

3- **Cas des APP Centrales / SCIV multi-secteurs.**

Dégrouperment APP en APP1/APP2 ou APP/SIV lorsque le trafic IFR à l'arrivée sur l'AD principal dépasse 5 par heure en moyenne sur la période ou lorsque le trafic IFR+VFR du secteur APP dépasse 10 mouvements par heure en moyenne sur la période.

Groupe F et G :

1- **Ouverture ASS LOC** dès que :

- le trafic IFR seul dépasse 5 par heure en moyenne sur la période ;
- le trafic global IFR + VFR dépasse 10 par heure en moyenne sur la période ;
- le Trafic VFR seul (ou avec nombre IFR très faible) dépasse les 20 mouvements par heure en moyenne sur la période (dans ce dernier cas une position SOL peut se substituer à la position ASS LOC).

2- **Ouverture SOL (en plus ASS LOC)** dès que le trafic VFR seul (ou avec nombre IFR très faible) dépasse les 35 par heure en moyenne.

Ceci... se passe de tout commentaire.

Chacun pourra juger de la justesse, de la pertinence et de la finesse du propos...

Le SNNA-FO a tenu à publier ce document in extenso et sans aucune modification afin que chaque contrôleur puisse juger par lui-même du degré d'ignorance de la DO. Nos métiers et nos conditions de travail sont visiblement un grand mystère et se situent bien au-delà de leur compréhension.

Après avoir découvert l'existence de cette étude et de ce document, le SNNA-FO a jugé nécessaire que tous les contrôleurs puissent prendre connaissance des FAITS et évaluer par eux-mêmes l'ampleur du problème auquel nous devons faire face.

Nous attendons vos commentaires et invitons les contrôleurs à entendre les explications qui devront rapidement être fournies sur le sujet. Nous demandons à l'administration l'ouverture de discussions sérieuses avec de véritables experts ayant une expérience réelle et démontrée du métier de contrôleur.

Contacts :

- Thierry MOROT (LFBA) 06.07.28.35.00
- Laurent NOTEBAERT (LFQT)
- Frédéric QUENARD (LFBD)

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom :	Email :
Prénom :	Adresse personnelle (Optionnel):
Date et lieu de naissance :	Corps :
Grade :	A....., le..... Signature
Affectation :	Adresse professionnelle :
Tel :	A renvoyer par fax au 05 57 92 84 87 ou par
Fax :	courrier :
	SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
	33704 MERIGNAC CEDEX